

COMMERCE

Affaire n°6

Objet : Subvention Association « Saint Jean Cœur de Ville »

Rapporteur : Jean-Paul Piot

L'association des commerçants du centre-ville de Saint Jean de Védas comptant près d'une centaine d'adhérents souhaite conforter le dynamisme du commerce de proximité en attirant, fidélisant et créant des liens réguliers avec les habitants de la commune.

Son projet s'appuierait sur la solution proposée par la société Proxity « carte de fidélité Shopping + » et inciterait le consommateur à fréquenter les commerces de centre-ville tout en favorisant son pouvoir d'achat.

Grâce à un cagnottage réalisé chez chaque commerçant participant à l'opération, les consommateurs gagneront en pouvoir d'achat et pourront décagnotter chez les commerçants de leur choix participants à cette opération.

Chaque consommateur disposera d'une carte individuelle où il pourra créditer celle-ci en fonction de ses achats chez les commerçants participants à cette opération. L'objectif de l'association est d'une trentaine de commerçants participants sur le centre-ville de Saint-Jean-de-Védas.

Pour la commune et sa municipalité, ce projet répond à son souhait de dynamiser et renforcer le commerce de cœur de ville et d'inciter les consommateurs à consommer de manière vertueuse et locale. Ce dispositif a déjà été déployé dans de nombreuses villes comme Moulins, Issoire, Malemort ou Ussel.

Au titre de l'année de 2022 et du lancement de cette opération avant la fin de l'année, il est proposé d'accompagner financièrement l'association « Saint Jean Cœur de Ville » pour un montant 8 760 €. Pour les années futures, cette aide sera plafonnée à 20 000 € annuelle et son montant sera déterminé en fonction du nombre de commerçants participants.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'ACCORDER une subvention au titre de ce dispositif de 8 760 € pour l'année 2022,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.